VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Charlesbourg-Centre Annexe au règlement: 96-2921 Amendement: RA4VQ-53; RA4VQ-90

GRILLE DES SPECIFICATIONS NO.

294

Concordance de la ou des zone(s):

		Concordance de la ou des zone(s):								
Type d'usage	Groupe d'usage	Identification des usages autorisés dans la zone								
LIADITATION	Habitation I (Haifa miliala)	1	2	3	4	5	6	7	8	
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale) Habitation II (Bifamiliale)									
	Habitation III (Trifamiliale)									
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)									
	Habitation V (Collective)									
	Habitation VI (Multifamiliale) Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)									
	Trabitation vii (Mais. Mobile, driimoddiaire)									
COMMERCE DE VENTE ET SERVICE SERVICE RECREATIF	Commerce de vente et service I									
	Commerce de vente et service II									
	Commerce de vente et service III Commerce de vente et service IV									
	Commerce de vente et service V									
	Commerce de vente et service VI									
	Commerce de vente et service VII									
	Service récréatif l									
	Service récréatif II									
	Corvido recreatii ii									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	Χ								
	Public et institutionnel II	Х								
	Public transport et communication III									
INDUSTRIEL	Industriel I									
	Industriel II									
	Industriel et extraction III									
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I									
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier II									
	Tigre forestor ii									
USAGES	7113 Galerie d'art	Χ								
SPECIFIQUEMENT	7211 Amphithéâte et auditorium	X								
AUTORISES	7314 Théâtre	Х								
USAGES										
SPECIFIQUEMENT										
EXCLUS										
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT									
STRUCTURE DU	Bâtiment isolé	Х								
BÂTIMENT	Bâtiment jumelé									
	Bâtiment contigu Autres									
IMPLANTATION DU	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0								
BÂTIMENT	Hauteur du mur : % minimal exigé									
PRINCIPAL	maximal exigé (m)									
	Marge latérale Min. 1 marge (m) Hauteur du mur % minimal exigé	0								
	maximal exige (m)									
	Min. somme des marges	0								
	Hauteur du mur % minimal exigé									
	maximal exigé (m)	0								
	Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé	U								
	maximal exigé (m)	<u></u>								
CARACTERISTIQUES	Nombre de logements minimum									
DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Maximum Nombre de chambres minimum									
, Alton AL	maximum									
	Nombre d'étages minimum									
	maximum	4								
	Hauteur minimum (m)	4F.O								
	maximum (m) Largeur minimale sur rue (m)	15.0								
	R.P.T. % minimal									
	Surface max. du bâtiment (m2) G VII									
	Surface max. du bâtiment (m2) autres	5500								
	R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2)									
	% de la superficie du terrain									
	Densité minimale (log/ha)	<u></u>								
REFERENCES AU	Article 4.3.1	Χ								
RÈGLEMENT DE ZONAGE	P.I.A.	X								
OU AUTRES RÈGLEMENTS		X								
D'URBANISME	Article 4.3.2.13 Article 4.2.1.1	X								
L										

VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Charlesbourg-Centre Annexe au règlement: 96-2921 Amendement: RA4VQ-53; RA4VQ-90

GRILLE DES SPECIFIC	CATIONS NO.	295
Zones assujetties :	P285	

Concordance de la ou des zone(s):

Ilvna d'usaga	To ::		Identification des usages autorisés dans la zone								
Type d'usage	Groupe d'usage	Identifica 1	ation des 2	usages a	utorisés d 4	lans la zo	ne 6	7	8		
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)		4	3	#	U	U		O		
COMMERCE DE	Habitation II (Bifamiliale)	1									
	Habitation III (Trifamiliale)										
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)										
	Habitation V (Collective)										
	Habitation VI (Multifamiliale)	_									
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)	_									
	Commerce de vente et service l										
VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service II										
	Commerce de vente et service III										
	Commerce de vente et service IV										
	Commerce de vente et service V										
	Commerce de vente et service VI										
	Commerce de vente et service VII	_									
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I										
SERVICE RECREATIF	Service recreatif II										
	OCIVICE recreatii ii										
INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel I	Х	Х								
	Public et institutionnel II	Х	Х								
	Public transport et communication III										
INDUSTRIEL	Industriel I		 								
	Industriel II		 								
	Industriel et extraction III	+	 	I 							
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I										
	Agro-forestier II	1									
USAGES											
SPECIFIQUEMENT											
AUTORISES		_									
		-									
USAGES		+	1								
SPECIFIQUEMENT		1	1								
EXCLUS											
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT										
STRUCTURE DU BÂTIMENT	Bâtiment isolé	Х	V								
	Bâtiment jumelé Bâtiment contigu		Х								
	Autres										
IMPLANTATION DU	Marge de recul min. (chacune des rues)	7.0	7.0								
BÂTIMENT	Hauteur du mur : % minimal exigé	100	100								
PRINCIPAL	maximal exigé (m)	12.0	12.0								
	Marge latérale Min. 1 marge (m)										
		6.0	6.0								
	Hauteur du mur % minimal exigé	6.0 100	100								
	maximal exigé (m)	6.0 100 15.0	100 15.0								
	maximal exigé (m) Min. somme des marges	6.0 100 15.0 12.0	100 15.0 6.0								
	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé	6.0 100 15.0 12.0 100	100 15.0 6.0 100								
	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m)	6.0 100 15.0 12.0	100 15.0 6.0 100 15.0								
	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0	100 15.0 6.0 100								
	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m)	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0								
	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m)	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0								
CARACTERISTIQUES	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0								
	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum Hauteur minimum (m) maximum (m)	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum Hauteur minimum (m) Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum Hauteur minimum (m) Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exige (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exige maximal exige (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exige maximal exige (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum Hauteur minimum (m) Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2)	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum Hauteur minimum (m) Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT PRINCIPAL	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain Densité minimale (log/ha)	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum Hauteur minimum (m) Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 100 20.0								
DU BÂTIMENT PRINCIPAL REFERENCES AU	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain Densité minimale (log/ha) Article 4.3.1	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 10.0 20.0 4 15.0								
DU BÂTIMENT PRINCIPAL REFERENCES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE	maximal exigé (m) Min. somme des marges Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Marge arrière minimale (m) Hauteur du mur % minimal exigé maximal exigé (m) Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain Densité minimale (log/ha) Article 4.3.1	6.0 100 15.0 12.0 100 30.0 10.0 20.0	100 15.0 6.0 100 15.0 10.0 10.0 20.0 4 15.0								